

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

CODE UNITE 003329 PROCÈS-VERBAL N° 1342 / 1980 / 197

N° PIÈCE 01 N° FEUILLET 01

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

A suite OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ

NOUS SOUSSIGNÉ(S) M.d.L.Chef, O.P.J. & Gendarme, A.P.J.

VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 20 & 75 du Code de Procédure pénale.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE  
 CE JOUR 13 Mai 1980 à 0 heure 05, AUTOROUTE A-1, Territoire de la Commune de ROYE (Somme).  
 Le 13 mai 1980 à 0 heure 05, le M.d.L.Chef et le Gendarme quittent le afin d'effectuer une surveillance sur le secteur qui leur est affecté.  
 Lors de leur passage sur le pont de l'Autoroute A-1 permettant l'accès de la chaussée PARIS LILLE, le M.d.L.Chef a son attention portée sur un cercle lumineux d'environ 5 cms de diamètre qui effectue un demi-cercle au dessus du péage de ROYE, puis il se dirige vers la plaine de GOYENCOURT. Cet objet vient de la direction d'AMIENS.  
 Devant ces faits, le M.d.L.Chef et le Gendarme se rendent à l'entrée du parking de GOYENCOURT (chaussée PARIS LILLE) où ils stationnent leur véhicule. Cet objet lumineux est immobilisé à environ 30 à 40° d'eux, son intensité lumineuse varie entre le blanc vif et l'orange très clair.  
 Par moyen radio, le P.C. de l'Unité est contacté, le Gendarme à l'aide de la paire de jumelles constate également la présence de cet objet dans le ciel.  
 Le M.d.L.Chef prend deux clichés photographiques de cet objet lumineux mais le développement du film s'avère négatif.  
 Après avoir observé ce phénomène pendant 10 minutes environ, les militaires désignés ci-dessus poursuivent leur route vers le Nord.  
 L'objet lumineux suit parallèlement l'autoroute et semble suivre notre véhicule toujours à la même distance.  
 Un cercle lumineux est visible autour de cet "Astre".

est avisée des faits, un service de cette Unité est dépêché à l'extérieur, aucun objet lumineux n'est aperçu.

Arrivés sur le territoire de la Commune de CHAULNES (Somme), le M.d.L.Chef et le Gendarme s'arrêtent de nouveau et constate que cet objet est toujours aussi visible et se trouve toujours à la même distance d'eux.  
 Le P.C. contacté de nouveau nous fait savoir que cette boule lumineuse n'est plus visible, il est 0 heure 30.  
 Le Gendarme de notre Unité, en service sur le territoire de la Commune d'ASSEVILLERS (Somme) aperçoit cet objet vers 0 heure 45, il se dirige vers le Nord en obliquant légèrement vers l'Ouest. Une légère flammèche orange est visible à son arrière sur une longueur de 5 cms environ.  
 Le M.d.L.Chef et le Gendarme poursuivent leur route vers le Nord et à 1 heure 10, ils n'aperçoivent plus cet objet qui a disparu en se dirigeant vers ARRAS obliquement à l'Autoroute, ils se trouvent alors sur le territoire de la Commune de FEULLIERES (Somme).  
 ... / ...

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	1	voir feuillet n° 2	LE 31 Mai 1980	LE COMMANDANT L'UNITÉ
ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.				

Feuillelet n° 2

Cet objet ne porte aucune signalisation particulière aux aéronefs en vol, il mesure 5 cms environ de diamètre et un cercle lumineux se trouve autour de celui-ci sur une largeur d'environ 2 à 3 cms, lorsqu'il se déplace, une légère flamme est visible à son arrière. Lors de nos arrêts et de nos observations, nous avons constaté que cet objet se déplace très légèrement de bas en haut. Lors des faits, le ciel est clair et aucun vent ne souffle.

**D E S T I N A T A I R E S :**

- 
- LA PREMIERE : à Monsieur le PREFET de la Somme  
à AMIENS
  - LA DEUXIEME : à Monsieur le PROCUREUR de la République  
à AMIENS
  - LA TROISIEME : à Monsieur le GENERAL, Commandant la 2<sup>e</sup>  
Région Aérienne à VELIZY VILLACOUBLAY
  - LA QUATRIEME et LA CINQUIEME : à Monsieur le MINISTRE  
des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice  
Militaire, Bureau emploi-renseignement, section opérative  
à PARIS
  - LA SIXIEME : à La Direction de la Gendarmerie Nationale  
à PARIS
  - LA SEPTIEME : à Monsieur le GENERAL, Commandant le  
Commandement Régional de la Gendarmerie à LILLE
  - LA HUITIEME : à Monsieur le COLONEL, Commandant la Lé-  
gion de Gendarmerie de PICARDIE à AMIENS
  - LA NEUVIEME : AUX ARCHIVES.